

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme Spadel pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport contient notre opinion sur les comptes annuels statutaires (les « Comptes Annuels ») ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires comme défini ci-dessous. Les Comptes Annuels incluent le bilan au 31 décembre 2013, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que les annexes.

Rapport sur les Comptes Annuels - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société anonyme Spadel (la « Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Le total du bilan s'élève à € 148.797.389 et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de €12.716.959.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des Comptes Annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique. Le conseil d'administration est également responsable de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Comptes Annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISA »). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Comptes Annuels. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement du commissaire, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.



**Rapport du commissaire du 9 avril 2014 sur les Comptes Annuels
de la SA Spadel pour l'exercice clos
le 31 décembre 2013 (suite)**

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des Comptes Annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les Comptes Annuels de la Société donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Annuels, incluant la déclaration du gouvernement d'entreprise, conformément à l'article 96 du Code des Sociétés ainsi que du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre audit et conformément à la norme complémentaire applicable émise par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises comme publié au Moniteur Belge en date du 28 août 2013 (la « Norme Complémentaire »), notre responsabilité est d'effectuer certaines procédures, dans tous les aspects significatifs, sur le respect de certaines obligations légales et réglementaires, comme défini par la Norme Complémentaire. Sur base du résultat de ces procédures, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier notre opinion sur les Comptes Annuels:

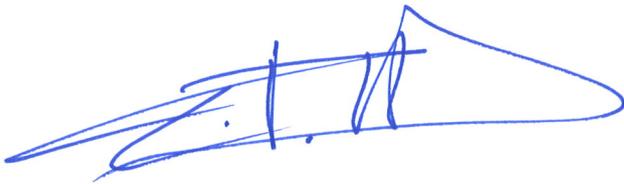
- ▶ Le rapport de gestion sur les Comptes Annuels traite des mentions requises par la loi, concorde avec les Comptes Annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Conformément à l'article 523 du Code des Sociétés, le conseil d'administration vous a informé dans son rapport de gestion qu'il a, lors de sa réunion du 27 mars 2014, marqué son accord à l'unanimité, à l'exception de la personne concernée par la décision, d'augmenter, sur proposition du Comité de Nomination et Rémunération, la rémunération annuelle fixe de l'administrateur délégué sur base de l'indexation légale convenue dans la Commission Paritaire 220. Lors de cette réunion, le conseil a également validé que la partie variable de la rémunération de l'administrateur délégué soit limitée au bonus annuel basé sur des critères de prestation prédéterminés et mesurables sur un an, ce qui constitue une dérogation à l'article 520 ter alinéa 2 du Code des Sociétés.

**Rapport du commissaire du 9 avril 2014 sur les Comptes Annuels
de la SA Spadel pour l'exercice clos
le 31 décembre 2013 (suite)**

- ▶ A l'exception du point repris au paragraphe précédent, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Diegem, le 9 avril 2014

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
représentée par



Eric Van Hoof
Associé

14EVH0086

SPADEL S.A.

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à L'Assemblée Générale du 12 juin 2014

Ce rapport de gestion et les comptes annuels qui l'accompagnent sont ceux de la maison-mère du groupe, Spadel S.A. Outre l'activité de coordination des différentes filiales, Spadel commercialise les produits du Groupe en Belgique, au Luxembourg et dans les pays où nous ne disposons pas de filiale. Les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion y relatif vous sont présentés séparément.

1. Commentaires relatifs aux résultats de 2013

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Spadel S.A. s'est élevé à 129,0 millions d'euros fin 2013 à comparer avec 124,7 millions d'euros en 2012, soit une progression de 3,5 %.

Cette progression a été soutenue par la croissance des volumes vendus, ainsi que par un « mix produit » favorable lié à la bonne performance des petits formats (33cl, 50cl et 1Lt). Spadel réalise donc une belle performance sur un marché en croissance de 3,3% en valeur (+2,3 % en volume) dans le segment de la consommation à domicile, mais marqué par une forte concurrence des marques de distributeurs et des hard discounts.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 9,7 millions d'euros, en hausse de 75,6 % par rapport à 2012 qui s'était clôturée sur un résultat de 5,5 millions d'euros.

Cette évolution résulte des principaux éléments favorables et défavorables suivant :

Eléments favorables

- La hausse du chiffre d'affaires
- La diminution des honoraires suite à des économies et la réorganisation du management effectuée fin 2012
- La diminution des charges de rémunération suite à la diminution des effectifs

W7

Eléments défavorables

- L'augmentation des dépenses commerciales pour soutenir nos marques et nos ventes
- L'augmentation des charges d'amortissements

Résultat financier

Les produits financiers diminuent de 6,8 millions d'euros en 2012 à 6,2 millions d'euros en 2013. Cette détérioration résulte essentiellement de la diminution des dividendes perçus de la filiale aux Pays-Bas et, dans une moindre mesure, de la baisse des taux d'intérêt. Les charges financières augmentent de 0,1 millions d'euros à 0,5 millions d'euros suite aux comptabilisations inhérentes aux cessions de droits sur les instruments « Tax Shelter ».

Résultat net

Le résultat net à affecter de l'exercice 2013 s'établit à 12.716.959 EUR à comparer avec 9.839.734 EUR en 2012.

2. Investissements

Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles réalisés en 2013 se sont élevés à 0,7 million d'euros. Il s'agit principalement d'achats de licences de logiciels, de matériel informatique et d'équipements réseaux.

3. Innovation

Les principales innovations commercialisées au cours de l'année 2013 sur le marché du Belux sont :

Mois	Marque	Description
Janvier	Spa Fruit	Nouvelles recettes pour 5 des 7 références de la gamme de limonades plates
Mars	Spa Fruit	Lancement des deux références « Citron » et « Lemon-cactus » de la gamme de limonades pétillantes en cannette de 33cl
Avril	Spa Fruit	Lancement d'une nouvelle gamme d'eaux aromatisées avec deux références (citron et menthe) en format 50 cl
Septembre	Spa Reine	Nouveaux multipacks format 12 x 1 Lt

Novembre Bru Nouveaux multipacks format 8 x 1,25 Lt

Décembre Spa Reine Nouvelle bouteille PET allégée sur le format Spa Reine 1 Lt

4. Répartition bénéficiaire

Il vous est proposé de fixer le bénéfice à affecter comme suit (en euros) :

Bénéfice net de l'exercice à affecter	12.716.959
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	4.719.284

Bénéfice à affecter	17.436.243

Nous vous proposons la répartition suivante (en euros) :

1. Distribution d'un dividende brut de 1,00 euro (0,75 net) par action aux 4.150.350 actions qui y ont droit	4.150.350
2. Dotation aux réserves disponibles	8.500.000
3. Bénéfice à reporter	4.785.893

Total :	17.436.243

Le dividende net proposé est en augmentation de 19% par rapport à celui l'année précédente et représente un 'payout' de 35,2 % du bénéfice consolidé.

Il sera payable le vendredi 27 juin 2014 contre remise du coupon n° 15.

5. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le Conseil n'a pas connaissance d'autres événements survenus après la clôture de l'exercice qui pourraient avoir une influence significative sur les comptes annuels.

47

6. Facteurs de risques

De par ses activités, le groupe Spadel est exposé à différents facteurs de risques :

- Risque de change : La majeure partie des activités du Groupe est localisée dans la zone Euro. Seules les activités de la succursale Spadel UK sont conclues en GBP; ces activités contribuent à concurrence de 3% du chiffre d'affaires du Groupe. Il existe par ailleurs très peu d'opérations en devises étrangères. Le risque de change est dès lors peu significatif.
- Risque de taux d'intérêt : Outre les dettes commerciales classiques, la majeure partie des dettes du Groupe sont constituées de dettes cautions. Ces dettes ne portent pas intérêt. Le Groupe ne détient pas d'actif à long terme significatif portant intérêt. De manière générale, le résultat et la trésorerie opérationnelle du Groupe Spadel sont largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt du marché.
- Risque de prix : Les actifs financiers de Spadel sont des placements sans risque effectués en bon père de famille. Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé concernent les prix de la matière PET et d'ingrédients pour les limonades, ainsi que le prix de l'énergie, avec ses effets sur les coûts de fabrication et les coûts de transport.
- Risque de crédit : Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts auprès des institutions financières, ainsi que des créances clients. S'agissant des dépôts auprès d'institutions financières, seules les contreparties ayant un rating minimum de A selon des notations effectuées par des tiers indépendants sont acceptées. Le Groupe investit également à très court terme dans du papier commercial recommandé par ses banquiers habituels. Le Groupe a une concentration de risque de crédit sur quelques clients importants. Ces clients font l'objet d'un suivi régulier quant à leurs paiements. La direction n'anticipe pas de perte découlant d'une défaillance de ces contreparties.
- Risque de liquidité : Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Le Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.
- Risques liés aux litiges : Le groupe évalue de manière régulière son exposition aux plaintes et litiges survenant dans le cours normal de ses activités et comptabilise les provisions adéquates.
- Risques liés à la marche des affaires : les principaux risques et incertitudes pesant sur la marche des affaires de l'entreprise sont :
 - o l'évolution de la consommation globale d'eau embouteillée
 - o le questionnement sur l'impact environnemental de nos produits
 - o la communication dénigrante du secteur de la distribution publique d'eau
 - o la disponibilité et la volatilité des prix des matières et de l'énergie

- la concentration sans cesse croissante dans le secteur de la distribution
- la montée des marques de distributeurs (MDD) et des premiers prix
- l'évolution des taxes sur les différents types d'emballage

7. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

7.1. La Charte de Gouvernement d'Entreprise

7.1.1. Le Code 2009

La Charte de Gouvernement d'Entreprise de Spadel définit ses règles de gouvernance. Elle a été arrêtée originalement par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 mars 2006. La Charte a été revue à plusieurs reprises pour refléter les modifications ou adaptations intervenues depuis. La dernière modification date du 27 mars 2014.

La Charte peut être consultée sur le site du Groupe Spadel à l'adresse www.spadel.com. Elle s'inspire des prescrits du Code belge de gouvernance d'entreprise (Code 2009, publié sur le site www.corporategovernancecommittee.be) que la Société a adopté comme son code de référence, ceci en tenant compte de la taille et des caractéristiques du Groupe Spadel.

Elle s'écarte, dans cet esprit, du Code 2009 sur les points suivants:

- *Règlements d'ordre intérieur du Conseil d'Administration, des Comités constitués au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif (Code 2009, principes 1.1, 5.1 et 6.1):* les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration, des Comités constitués au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif ne font pas l'objet d'un règlement formel mais sont reprises dans les chapitres ad hoc de la Charte de Gouvernement d'Entreprise;
- *Composition du Conseil d'Administration (Code 2009, principe 2.1.):* le Conseil d'Administration intègre dans sa procédure de sélection le critère de la diversité des compétences et des genres;
- *Longueur des mandats des Administrateurs (Code 2009, principe 4.6.):* les mandats sont, dans la règle, de six ans et ce dans un souci de stabilité de composition du Conseil d'Administration.

7.1.2. Autres pratiques de gouvernement d'entreprise

La Charte de Gouvernement d'Entreprise comporte un chapitre 4 incluant un Code de conduite s'adressant aux Administrateurs (point 4.1) et la politique établie par le Conseil d'Administration pour les transactions et autres relations contractuelles entre les sociétés du Groupe Spadel et les Administrateurs et Managers Exécutifs.

Par ailleurs, Spadel a redéfini en 2010 sa Mission (raison d'être, engagement, responsabilité et valeurs). Ces éléments sont repris dans la Charte de Gouvernement d'Entreprise et dans le Rapport annuel du Groupe.

Le développement durable a toujours été un concept fondamental de la mission de Spadel. Le Groupe a fixé ses objectifs en matière de responsabilité sociétale (RSE) pour 2015 et 2020. Ces objectifs sont décrits dans l'addendum au Rapport de Développement Durable, intitulé *Caring for our Community and the Nature*, publié sur le site internet du Groupe (www.spadel.com, onglet Le développement durable). Ils constituent des engagements concrets à l'égard des lignes stratégiques que le Groupe s'était déjà fixé: la naturalité comme fil conducteur de la protection des nappes aquifères et du développement de ses produits, la réduction significative de l'empreinte écologique et le renforcement de son rôle de partenaire responsable dans la société.

S'inscrivant dans le cadre de sa démarche en termes de responsabilité sociétale la Direction du Groupe Spadel a souscrit la *Spadel Sustainable Policy* déterminant les engagements du Groupe sur le plan de la conduite éthique des affaires. Spadel a pour objectif de s'inscrire pleinement dans les standards internationaux relatifs à la conduite des affaires, au respect des droits de l'homme et de l'environnement.

7.2. Les caractéristiques principales du contrôle interne et de la gestion des risques

7.2.1. Contrôle interne

Le Conseil d'Administration supervise la mise en œuvre du cadre référentiel du contrôle interne et la gestion des risques.

Le Comité d'Audit est chargé, e.a. des missions suivantes:

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société;
- suivi de l'audit interne et de son efficacité;
- suivi du contrôle légal des comptes annuels de Spadel S.A. et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire chargé du contrôle des comptes consolidés.

En outre la société a engagé en 2008 un Auditeur Interne avec pour mission l'analyse et l'évaluation, de manière indépendante, de l'existence et du fonctionnement du système de contrôle interne, ainsi que la formulation de recommandations en vue de l'amélioration de celui-ci. L'Auditeur Interne rapporte hiérarchiquement au Directeur Financier et fonctionnellement au Président du Comité d'Audit. Il assiste aux réunions du Comité d'Audit dont il rédige le rapport.

Le Comité d'Audit revoit annuellement le plan d'audit interne. Cette révision s'effectue depuis le 1^{er} janvier 2012 sur base d'une cartographie des risques approuvée par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 15 novembre 2011. L'Auditeur Interne fait également régulièrement au Comité d'Audit un rapport sur les risques et litiges pouvant impacter le résultat. Le Comité d'Audit fait, après

chaque réunion, un rapport au Conseil d'Administration. Une copie du rapport est remise aux Administrateurs sous forme synthétique.

Concernant le processus d'élaboration de l'information financière, Spadel a mis en place un système de contrôle interne et de gestion des risques permettant d'assurer :

- que les informations financières, établies en conformité avec les normes comptables belges au niveau de Spadel S.A. et les International Financial Reporting Standards (IFRS) au niveau consolidé, soient publiées dans les délais légaux et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société et consolidés ainsi que des filiales de la Société comprises dans la consolidation;
- que le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires et la situation de la Société et des filiales comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Des procédures sont en place pour s'assurer que les investissements et les achats de fournitures et services se réalisent dans le cadre des budgets arrêtés par le Conseil d'Administration et sous le contrôle du Management Exécutif. Un système de contrôle des factures relatives à ces opérations est en place.

Des indicateurs de performance ont été fixés pour les différentes opérations industrielles et commerciales. Les performances des marchés et des opérations font l'objet d'un reporting trimestriel au niveau du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration.

La cartographie des risques approuvée par le Comité d'Audit identifie les risques significatifs. La Direction Générale a mis en place un Comité de Gestion des Risques chargé d'identifier les risques les plus importants, de désigner un responsable par risque et de prévoir des mesures adéquates ainsi que de veiller à sensibiliser l'ensemble du Groupe aux risques. Le Comité de Gestion des Risques a communiqué à chaque manager les risques dont il est responsable. Les principaux risques et incertitudes pesant sur les activités de l'entreprise sont décrits dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

7.2.2. Contrôle externe

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL, représentée par Monsieur Eric Van Hoof, a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2010, comme Commissaire de la Société, pour une période de trois ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 13 juin 2013, pour une nouvelle période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016. Le montant des émoluments du Commissaire sont publiés, conformément à l'article 134 du Code des Sociétés en annexe aux comptes consolidés et à la rubrique C 5.17.2 des comptes de la Société.

7.3. Actionnariat

La Société n'a pas reçu en 2013 de notification de déclarations de transparence en vertu de l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 sur la déclaration des participations importantes

La Société a reçu, des notifications au titre de l'article 74 § 8 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, datées du 30 août 2013, émanant de Monsieur Marc du Bois, la Sarl Guyan et la S.A. Finances & Industries. Ces notifications peuvent être consultées sur le site internet du Groupe, www.spadel.com, onglet Investor Relations.

La structure de l'actionnariat et du contrôle final au 31 décembre 2013 se présente comme suit:

NOMBRE TOTAL D' ACTIONS (DENOMINATEUR) : 4.150.350		
	Actions représentatives du capital	
	Nombre d'actions	% du total
FINANCES & INDUSTRIES S.A. – Bruxelles	3.770.000	90,84
PUBLIC	380.350	9,16
TOTAL	4.150.350	100,00

La Société de participation Guyan (Luxembourg) Sarl, détient 84,57% des actions de Finances & Industries S.A.

L'actionnariat de la société de participation Guyan Sarl est composé comme suit:

- Monsieur Marc du Bois qui détient 109.275 parts correspondant à 55,33% des droits de vote si on ne tient pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote des parts sociales détenues par Guyan et 57,98 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote ;
- Finances & Industries S.A., qui détient 74.850 parts correspondant à 37,89% des droits de vote si on ne tient pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote des parts sociales détenues par Guyan et 39,72 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote ;
- Les deux enfants de Monsieur Marc du Bois;
- Succession de feu Monsieur Guy J. du Bois, décédé le 2 avril 2013.

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'éléments, visés à l'article 34, 3°, 5°, 7° et 8° de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition.

Il n'y a pas, à la connaissance du Conseil d'Administration, de Comités d'Actionnaires ou d'Administrateurs constitués en application ou non de conventions entre Actionnaires.

Aucune transaction sur titres de la société n'a été notifiée au Président du Conseil d'Administration au 27 mars 2014 dans le cadre des règles arrêtées par le Conseil d'Administration en la matière.

7.4. Les structures d'administration et leur fonctionnement

Les règles régissant la composition, les responsabilités et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités créés en son sein sont décrites dans la Charte de gouvernement d'entreprise de Spadel.

7.4.1. Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Spadel est composé au 27 mars 2014 de six membres. Trois Administrateurs représentent en fait l'Actionnaire majoritaire. Il s'agit de :

Nom	Fin du mandat
Monsieur Marc du Bois	2015
Finances & Industries S.A. dont le représentant permanent est Monsieur Axel Miller <i>Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel¹ : Administrateur délégué de D'leteren, Administrateur de Carmeuse (Président), Duvel Moortgat et IPM (Président).</i>	2018
Cofimatra S.A, dont le représentant permanent est Monsieur Roland Vaxelaire <i>Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : fondateur et directeur général de Responsibility Management, Administrateur de Mérieux NutriSciences, d'Alter Eco (Président)² et de Doucet.</i>	2016

Trois Administrateurs sont indépendants des Actionnaires et du Management de la Société au sens de l'article 524 §2, alinéa 1^{er} du Code des Sociétés. Ils répondent aux critères d'indépendance déterminés par l'article 526ter du Code des Sociétés.

Nom	Fin du mandat
Le Baron Vandemoortele <i>Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : CEO du Groupe Vandemoortele, Administrateur Dujardin Foods.</i>	2014
La BVBA M.O.S.T., dont le représentant permanent est Monsieur Frank Meysman <i>Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel :</i>	2016

1 Indique la situation des mandats extérieurs en 2013

2 Jusqu'en juin 2013

<i>Administrateur de WDP, Picanol, Thomas Cook Group (Président), Betafence (Président) et JBC (Président)</i>	
La BVBA Thijs Johnny, dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs <i>Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Administrateur délégué de b Post, Administrateur de Max Green et Carmeuse.</i>	2016

La BVBA Thijs Johnny, dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs a été désignée, par le Conseil d'Administration, comme Président du Conseil d'Administration.
Monsieur Marc du Bois exerce une fonction exécutive au sein de Spadel.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé, lors de sa réunion du 27 mars 2014, de proposer à l'Assemblée Générale:

- le renouvellement du mandat d'Administrateur Indépendant du Baron Jean Vandemoortele pour une période de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020;
- la nomination comme Administratrice Indépendante de Madame Anne Charlotte Amory pour une période de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

Le Baron Jean Vandemoortele et Madame Anne Charlotte Amory répondent aux critères d'indépendance déterminés par l'article 526ter du Code des Sociétés.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois en 2013. Le Conseil a examiné lors de ses réunions trimestrielles :

- le suivi de ses décisions;
- les rapports et recommandations des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération ;
- l'évolution de la situation commerciale par marché, sur les marchés principaux du Groupe, par rapport au trimestre écoulé et à la date de la réunion avec un focus particulier sur les points d'attention et les plans d'action;
- la situation financière de Spadel S.A. et consolidée par rapport au trimestre écoulé ;
- divers sujets ou dossiers particuliers, dont le dossier d'acquisition de la Société Anonyme des Eaux Minérales de Ribeuville.

Les sujets suivants ont également été portés à l'ordre du jour des réunions trimestrielles du Conseil:

- mars: arrêté des comptes de l'exercice écoulé et la préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire et du communiqué sur les résultats annuels;
- mai: questions relatives à la marche des affaires;
- août: arrêté de la situation semestrielle et du communiqué sur les résultats semestriels;
- novembre: budgets et plans d'investissements pour l'année suivante.

La réunion consacrée à la stratégie a eu lieu le 24 juin 2013. Elle était consacrée, d'une part, à un point de situation de différents dossiers et sujets sous-tendant la stratégie à court terme et, d'autre part, à une réflexion stratégique à moyen-long terme portant sur une vision d'avenir du métier du Groupe Spadel et de ses leviers de croissance dans le cadre du plan stratégique 2011-2015.

Une réunion extraordinaire du Conseil d'Administration a eu lieu le 8 mai 2013 consacrée au dossier d'acquisition de la Société des Eaux Minérales de Ribeuville.

Le tableau ci-dessous détaille le taux de participation au Conseil d'Administration.

Administrateurs	Réunions trimestrielles				Réunion Stratégique	Réunion extraordinaire
	27.03.2013	15.05.2013	27.08.2013	14.11.2013	24.06.2013	08.05.2013
BVBA Thijs Johnny	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Marc du Bois	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Baron Vandemoortele	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Finances & Industries S.A.	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
BVBA M.O.S.T.	Présent	Excusé	Présent	Présent	Présent	Présent
Cofimatra S.A.	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent

Aperçu des efforts consentis afin qu'au moins un tiers des membres du Conseil d'Administration soient de sexe différent

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 12 juin 2014 la nomination de Madame Anne Charlotte Amory comme Administratrice. Si cette nomination est acceptée par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration sera composé de sept membres, dont un de sexe différent des autres membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration poursuit sa réflexion au niveau de la diversité des compétences et des genres.

7.4.2. Comités créés par le Conseil

Spadel compte deux Comités institués au sein du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit compte depuis le 27 août 2013, date à laquelle Monsieur Axel Miller, à sa demande, a été déchargé de ses responsabilités au sein de ce Comité - deux membres, Administrateurs non Exécutifs: BVBA M.O.S.T. avec comme représentant permanent Monsieur Frank Meysman (Président), et Cofimatra S.A. avec comme représentant permanent Monsieur Roland Vaxelaire.

La BVBA M.O.S.T. est un Administrateur Indépendant. Monsieur Frank Meysman est, de par sa formation (licencié en sciences économiques appliquées) et sa longue expérience professionnelle

47

comme manager exécutif ou administrateur, compétent en matière d'audit et de comptabilité.

Le Comité d'Audit s'est réuni trois fois en 2013. Le taux de participation des Administrateurs, aux réunions du Comité d'Audit s'est élevé, globalement, à 88%.

Le Commissaire, le Président du Comité Exécutif, ainsi que le Directeur Financier et l'Auditeur Interne ont assisté aux réunions du Comité d'Audit. Lors de chaque réunion, un moment de rencontre est prévu entre le Comité et le Commissaire, hors la présence du Management.

Au cours de ses réunions le Comité d'Audit a examiné, e.a., les questions suivantes:

- examen des situations financières consolidées semestrielles et annuelles;
- suivi des décisions du Comité d'Audit ;
- conclusion de l'audit des comptes arrêtés au 31 décembre 2012, des rapports d'audit du Commissaire et suivi de la mise en place de ses recommandations; approche d'audit pour la certification des comptes annuels 2013 et synthèse des travaux réalisés au cours de l'audit intérimaire;-
- *impairment* test relatif à la société Les Grandes Sources de Wattwiller ;
- examen des litiges et des risques;
- examen des engagements en matière de pension (IAS 19) ;
- plan d'audit interne 2013.

Le Président du Comité d'Audit a soumis lors de la réunion du Conseil d'Administration qui a suivi chaque réunion du Comité d'Audit un rapport de sa réunion ainsi que de ses décisions pour ratification.

Le Comité de Nomination et Rémunération

Le Comité de Nomination et Rémunération est composé de trois membres, Administrateurs non Exécutifs, dont deux sont des Administrateurs Indépendants. Ses membres sont : le Baron Vandemoortele, Cofimatra S.A. avec comme représentant permanent Monsieur Roland Vaxelaire, et Thijs Johnny BVBA avec comme représentant permanent Monsieur Johnny Thijs (Président). Ses membres possèdent de par leur fonction présente ou passée de dirigeants d'entreprise, l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

Le Comité s'est réuni deux fois en 2013. Tous ses membres étaient présents. Le Président du Comité Exécutif a assisté aux réunions du Comité sauf pour les points le concernant personnellement. La Directrice des Ressources Humaines a également participé aux réunions sauf pour les points qui la concernent personnellement. Au cours de ses réunions le Comité de Nomination et de Rémunération a examiné, e.a., les questions suivantes:

- validation du calcul du bonus annuel 2012 des membres du Management Exécutif;
- examen de l'évolution de plusieurs dossiers touchant aux ressources humaines:

(performance management review, talent review pour les membres du Comité Exécutif,

47

résultats et plan d'action ICMA 2012, le système d'assurance de groupe, plan de rémunération fixe et variable pour les cadres du Groupe (hors Comité Exécutif));

- recrutement du Directeur Marché Belux et Export;
- approbation du plan LTI 2013-2015;
- examen du plan bonus annuel 2014 pour les membres du Management Exécutif;
- plan d'objectifs personnels du CEO;
- rémunération 2013 des membres du Management Exécutif ;
- examen du rapport de rémunération afférent à l'exercice 2012.

Le Président du Comité de Nomination et Rémunération a soumis lors de la réunion du Conseil d'Administration qui a suivi chaque réunion du Comité de Nomination et Rémunération, un rapport de sa réunion ainsi que de ses décisions pour ratification.

7.4.3. Transactions ou autres relations contractuelles entre la Société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs non couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêt

Il n'y a pas eu de transactions ou autres relations contractuelles entre la Société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs ou les membres du Management Exécutif non couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêt.

7.4.4. Evaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités créés en son sein

La Charte de Gouvernement d'Entreprise de Spadel prévoit que le Conseil d'Administration procède tous les deux ans à une évaluation de son fonctionnement et de celui de ses Comités en vue, e.a., d'identifier les domaines où les débats auraient été estompés et/ou des prises de position seraient restées trop floues. Il procède, de même, à l'évaluation de sa composition et de celle de ses Comités. Les Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération procèdent à une évaluation de leur fonctionnement tous les deux à trois ans.

Le Conseil d'Administration a procédé en 2012 à une évaluation de sa composition et de son fonctionnement ainsi que de l'organisation des Comités constitués en son sein qui a été rapportée dans la déclaration de gouvernement d'entreprise afférente à l'exercice 2012.

7.5. Le Management Exécutif

Il n'y a pas de Comité de Direction dans le sens de l'article 524bis du Code des Sociétés.

Le Management Exécutif du Groupe est composé aujourd'hui du Président du Comité Exécutif - Monsieur Marc du Bois - et des membres du Comité Exécutif.

Marc du Bois, Administrateur délégué de la Société et CEO du Groupe Spadel a la responsabilité générale du Groupe et de la Société.

Outre les membres du Comité Exécutif, les fonctions suivantes lui rapportent:

- Communication, Responsabilité Sociétale et R&D and Innovation.

Le Comité Exécutif était composé, en 2013, outre de Marc du Bois, des responsables des fonctions suivantes:

- Stefan De Clercq (Marché Néerlandais);
- MEDAD BVBA représentée par Dirk Van De Walle (Marché Belux et Export);³
- Franck Lecomte (Direction Général France et Grande Bretagne);
- Vincent Mazy (Opérations) ;
- Didier De Sorgher (Finances) ;
- Erika De Vos (Ressources Humaines).

Ainsi que de Madame Mary Yvonne Franceschini, Assistante.

Le Comité Exécutif s'est réuni 19 fois en 2013.

Outre la revue de l'évolution de la situation commerciale sur les différents marchés sur lesquels le Groupe Spadel opère et des points d'attention et des plans actions, le Comité Exécutif est également amené à se prononcer sur les différents projets touchant les activités du Groupe. Lors de la réunion qui suit une réunion du Conseil d'Administration, les décisions, demandes et recommandations du Conseil sont passées en revue et traduites, là où nécessaire en points d'action.

7.6. Rapport sur la rémunération des Administrateurs et du Management Exécutif

7.6.1. Procédure interne pour élaborer une politique relative à la rémunération et fixer le niveau de rémunération des Administrateurs non Exécutifs et des Managers Exécutifs

Les Administrateurs

L'article 15 des statuts dispose que l'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs des émoluments fixes et des jetons de présence. En outre, poursuit cet article, les Administrateurs seront indemnisés des dépenses normales et justifiées exposées dans l'exercice de leur fonction dans le cadre de mandats particuliers qu'ils exercent pour le compte de la Société.

Il appartient au Comité de Nomination et Rémunération de formuler des propositions au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des Administrateurs et, s'il y a lieu sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

La rémunération actuelle des Administrateurs a été arrêtée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2011 sur proposition du Conseil d'Administration.

³ A partir du 22 septembre 2013

Cette rémunération se présente comme suit :

Réunions du Conseil d'Administration :

<u>Rémunération</u>	Pour les 5 réunions fixes		Par réunion additionnelle
	<u>Fixe</u>	<u>Liée à la présence aux réunions</u>	
Président du Conseil d'Administration	25.000€	25.000€ (soit 5.000€ par réunion)	10.000€
Administrateurs (par Administrateur)	12.500€	12.500€ (soit 2.500€ par réunion)	5.000€

Réunions des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération

	Par réunion à laquelle le membre du Comité assiste effectivement
Président du Comité	5.000€
Administrateurs (par administrateur)	2.500€

Elle n'est pas indexée. Le niveau de rémunération est évalué par le Conseil d'Administration dans le cadre de son évaluation de son fonctionnement. Il n'y a pas de rémunération liée aux prestations pour les Administrateurs non Exécutifs. De même en ce qui concerne l'Administrateur délégué en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la Société.

Les Managers Exécutifs

La politique de rémunération des membres du Management Exécutif est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nomination et Rémunération. Le Comité de Nomination et Rémunération est chargé de proposer au Conseil d'Administration la rémunération des Administrateurs Exécutifs et du Président du Comité Exécutif. Il se prononce, sur proposition de ce dernier sur le package de rémunération fixe et variable des membres du Comité Exécutif.

La politique de rémunération (rémunération de base, *total cash compensation & total direct compensation*) est basée sur la médiane du marché. En général, les rémunérations sont comprises dans une fourchette de -20% à + 20% des références du marché et tiennent compte du profil individuel du titulaire de la fonction (expérience dans la fonction et prestation). Elle est revue à intervalles réguliers sur base d'études comparatives réalisées par une société spécialisée. Le Comité de Nomination et Rémunération examine sur base de ce rapport s'il y a lieu d'adapter la rémunération des membres du Comité Exécutif.

7.6.2. Rémunération des Administrateurs

Nom de l'Administrateur	Rémunération (euros)	
BVBA Thijs Johnny (Johnny Thijs) Président du Conseil d'Administration; Président du Comité de Nomination et Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération au titre des cinq réunions prévues au calendrier annuel • Réunion additionnelle • Réunions du Comité de Nomination et Rémunération 	50.000,00 10.000,00 10.000,00
Marc du Bois	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération au titre des cinq réunions prévues au calendrier annuel • Réunion additionnelle 	25.000,00 5.000,00
Baron Vandemoortele Membre du Comité de Nomination et Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération au titre des cinq réunions prévues au calendrier annuel • Réunion additionnelle • Réunions du Comité de Nomination et rémunération 	25.000,00 5.000,00 5.000,00
BVBA MOST (Frank Meysman) Président du Comité d'Audit	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération au titre des cinq réunions prévues au calendrier annuel • Réunion additionnelle • Réunions du Comité d'Audit 	22.500,00 5.000,00 15.000,00
Finances & Industries S.A. (Axel Miller) Membre du Comité d'Audit ⁴	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération au titre des cinq réunions prévues au calendrier annuel • Réunion additionnelle • Réunions du Comité d'Audit 	25.000,00 5.000,00 2.500,00
Cofimatra S.A. (Roland Vaxelaire) Membre du Comité d'Audit Membre du Comité de Nomination et Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération au titre des cinq réunions prévues au calendrier annuel • Réunion additionnelle • Réunions du Comité d'Audit • Réunions du Comité de Nomination et Rémunération 	25.000,00 5.000,00 7.500,00 5.000,00
Total		252.500,00

Il n'y a pas eu d'autres rémunérations ou avantages attribuées ou payées aux Administrateurs non Exécutifs.

Monsieur Marc du Bois a perçu, au titre de ses fonctions d'administrateur dans les filiales de la société les rémunérations suivantes :

Administrateur délégué Spa Monopole S.A. (représentant de Géréfis S.A.) ⁵	3.600,00
Administrateur délégué Bru-Chevron S.A. (représentant de Géréfis S.A.)	2.600,00

7.6.3. Rémunération du Management Exécutif

Pour rappel le Management Exécutif du Groupe est composé du Président du Comité Exécutif et des membres du Comité Exécutif.

Politique de rémunération appliquée pendant l'exercice 2013

La rémunération annuelle est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Le Management

⁴ Jusqu'au 27 août 2013

⁵ A partir du 01.03.2013

43

Exécutif⁶ bénéficie également d'avantages (voiture de société, frais forfaitaires).

La rémunération fixe est déterminée, pour chaque membre du Management Exécutif, en fonction de la nature et de l'étendue des responsabilités de la fonction.

Le plan de rémunération variable, dans la mesure où il s'écarte du prescrit strict de l'article 520 ter, alinéa 2, du Code des Sociétés, a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires le 20 octobre 2011 et confirmé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 14 juin 2012. En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 14 juin 2012 a introduit, à l'article 15 des statuts, une disposition autorisant la Société à déroger aux dispositions de l'article 520ter du Code des Sociétés (combiné, le cas échéant avec l'article 525, alinéa 4 du Code des Sociétés) pour toute personne entrant dans les champs d'application de ces dispositions.

La rémunération variable représente un potentiel annuel total brut, par rapport à la rémunération de base⁷ de 50 %:

La rémunération variable comprend une partie – décrite au point a) ci-dessous – basée sur des critères de prestation prédéterminés et mesurables sur un an (Bonus annuel) et - pour ce qui concerne les membres du Comité Exécutif, à l'exclusion de Monsieur Marc du Bois⁸ - une partie – décrite au point b) ci-dessous – basée sur des critères de prestation prédéterminés et mesurables sur trois ans (LTI).

- a) Le Bonus Annuel représente un potentiel annuel brut total, par rapport à la rémunération de base de :
 - 50% pour le Président du Comité Exécutif ;
 - 30% pour les membres du Comité Exécutif.
- b) Le LTI (long term incentive) représente un potentiel annuel brut total par rapport à la rémunération de base des membres du Comité Exécutif de 20%:

Le potentiel annuel brut total correspond au montant brut que l'intéressé promèriterait si le Groupe et lui-même ont réalisé tous leurs objectifs à 100%.

Les membres du Management Exécutif⁹, sont affiliés à un plan d'assurance de groupe.

Pour la majorité d'entre eux il s'agit d'un plan de type « contribution fixe ». Deux membres du Management Exécutif bénéficient d'un plan de type « but à atteindre ».

6 A l'exception de la BVBA MEDAD et de son représentant permanent.

7 La rémunération de base est pour le Président du Comité Exécutif la rémunération annuelle entérinée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nominations et Rémunération et pour les membres du Comité Exécutif la rémunération mensuelle brute de décembre de l'année pour laquelle le bonus est attribué x 13,92 ou x 13 selon le cas

8 Monsieur Marc du Bois a proposé de ne plus être admissible pour le plan LTI à partir du plan 2011-2013.

9 A l'exception de la BVBA MEDAD et de son représentant permanent.

47

7.6.4. Critères d'évaluation pour les rémunérations des Managers Exécutifs liées aux prestations

Critères relatifs au bonus annuel

Le Bonus Annuel des membres du Management Exécutif est basé sur les critères de prestation suivants afférents à l'année pour laquelle le Bonus annuel est attribué :

- pour le Président du Comité Exécutif le Bonus Annuel est lié au résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe Spadel ;
- pour les membres du Comité Exécutif, les critères de prestation pris en considération diffèrent selon que le membre du Comité Exécutif est investi d'une fonction « marché », d'une fonction « opérations » ou d'une fonction « support ».

I. *Pour les fonctions « marché » et « opérations »* les critères de l'éventuelle attribution du bonus annuel sont :

- le résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe Spadel ;
- la marge contributive (MC2) pour les responsables Marchés Belux et néerlandais , l'EBIT des entités française et britannique pour le responsable des marchés français et britannique ou les coûts gérés usine pour le responsable Opérations et
- la performance individuelle (plan d'objectifs personnels).

La pondération de ces trois critères est de respectivement de 40%, 30% et 30%.

II. *Pour les fonctions « support » (Ressources Humaines et Finances et en partie Opérations)* les critères de l'éventuelle attribution du bonus annuel sont :

- le résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe Spadel ;
- la performance individuelle (plan d'objectifs personnels).

La pondération de ces deux critères est de respectivement de 70% et 30%.

III. *Règles communes pour l'appréciation de la réalisation des objectifs.*

Les objectifs annuels relatifs aux critères de prestation financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration. Les objectifs de performance individuelle (plan d'objectifs personnel) des membres du Comité Exécutif sont arrêtés, en début d'année, par le Président du Comité Exécutif. En deçà du résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe Spadel minimum décrété par le Conseil d'Administration, le bonus annuel n'est attribué que sur la partie liée au résultat individuel.

Chaque critère de prestation financier est affecté d'un facteur de multiplication sur une échelle de huit valeurs (de 0 à 2) en fonction du degré de réalisation de la

prestation par rapport à l'objectif fixé (si 100% de l'objectif est atteint le facteur de multiplication est égal à 1).

Les critères liés à la performance sont, chacun, affectés d'un facteur de multiplication sur une échelle de six valeurs à savoir la cote obtenue lors de l'évaluation de la réalisation des d'objectifs personnels ou des diverses participations aux projets.

Le Bonus Annuel brut attribué pour l'année concernée est la résultante de la multiplication de chaque part de bonus annuel brut potentiel par le facteur multiplicateur défini ci-dessus. Chaque partie ainsi influencée étant additionnée et donnant un montant total brut appelé *Bonus Annuel Effectif*.

A partir de 2014, 10% de la part du bonus relatif aux résultats du Groupe seront influencés par un objectif CSR.

Critères relatifs au LTI

Les critères de l'éventuelle attribution du LTI sont les suivants :

- d'une part le taux d'évolution annuel moyen de la Net Sales Value pour le cycle de trois ans, sur base du budget en excluant la croissance inorganique (provenant, par exemple, d'acquisitions) et
- d'autre part, la moyenne des ROCE de chaque année du cycle de trois ans, sur base du budget.

La pondération de ces deux critères est de 50% chacun et chacun d'eux étant affecté d'un facteur multiplicateur sur une échelle de 5 valeurs (de 0 à 1,75), selon le degré d'atteinte des objectifs (si 100% de l'objectif est atteint le facteur de multiplication est égal à 1).

Les objectifs sont fixés par le Conseil d'Administration de la société. L'attribution effective du LTI est conditionnée par l'atteinte d'un seuil minimum.

A partir du plan LTI 2013-2015, les critères d'attribution du LTI seront les suivants : marge brute au litre (valant pour 30 %), le volume total du Groupe (valant pour 30 %) et le ROCE (valant pour 40 %).

Méthodes appliquées pour vérifier s'il a été satisfait aux critères d'évaluation des prestations au regard des objectifs

La réalisation des critères de prestation financiers est vérifiée par le Conseil d'Administration au travers des *reporting* trimestriels relatifs aux performances des marchés et des opérations et consolidés.

La réalisation des critères de prestation liés au plan d'objectif personnel font l'objet d'une vérification en fin d'exercice dans le cadre de l'évaluation individuelle du membre du

Management Exécutif par le Président du Comité Exécutif. La cotation attribuée est validée par le Comité de Nomination et Rémunération.

Dispositions en matière de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées

Il n'y a pas de clauses contractuelles de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées.

Les bonus sont payés en deux étapes :

en janvier, un montant brut équivalant à, selon le cas, 75% ou 30% du Bonus Annuel;

le solde du Bonus Annuel ainsi que le LTI en avril après un nouveau calcul sur base des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les mois de janvier et avril, auxquels les alinéas précédents réfèrent, s'entendent des mois de l'année qui suit l'exercice pour lequel le bonus est attribué. Les résultats/comptes annuels auxquels les alinéas précédents réfèrent, s'entendent de ceux relatifs à l'exercice pour lequel le bonus est attribué.

Les calculs relatifs aux montants pro mérités au titre de la rémunération variable sont validés par le Comité de Nomination et Rémunération.

7.6.5. Rémunération du Président du Comité Exécutif en 2013

Marc du Bois	Composant de la rémunération	Montant (€)
Administrateur délégué Président du Comité Exécutif	Indépendant	
Rémunération fixe	Rémunération brute comme Manager Exécutif dans la Société et ses filiales belges ¹⁰	345.000,00
Rémunération variable	Bonus annuel effectif brut afférent à l'exercice 2013 (11)	310.327,50
Total	Total de la rémunération fixe et variable	655.327,50
Assurance Groupe	Prime payée par la Société	70.192,00
Autres avantages	Véhicule, frais forfaitaires	13.109,37

7.6.6. Rémunération des autres membres du Management Exécutif

Type de rémunération	Composant de la rémunération	Montant global (€)
Rémunération fixe	Rémunération globale et <i>board fees</i> bruts payés en 2013 tant belges qu'étrangers	1.043.943,47

10 Ce tableau ne comprend pas les rémunérations reprises au point 6.2.

11 Il s'agit du montant pro mérité pour 2013. Ce montant est payé en 2014. Les composants de la rémunération variable et les critères d'attribution sont décrits aux points 7.6.3. et 7.6.4. ci-dessus. Pour rappel Monsieur Marc du Bois a proposé de ne plus être admissible au bénéfice du plan LTI à partir du plan 2011-2013.

4

Rémunération variable	Bonus annuel effectif global brut, afférent à l'exercice 2013(12)	490.677,16
	LTI 2011-2013 : plan basé sur des critères de prestations prédéterminés et mesurables sur trois ans 13	140.377,48
Total	Total de la rémunération fixe et variable	1.674.998,11
Assurance Groupe	Prime patronale	76.396,68
Autres avantages	Voiture de société, frais forfaitaires ¹⁴	47.521,35

Pour une description du plan LTI il est renvoyé aux points 7.6.3. et 7.6.4. plus haut.

7.6.7. Actions, options sur actions ou autres droits accordés aux, exercés par les membres du Management Exécutif ou expirés au cours de l'exercice 2013

Il n'y a pas de système de stock options. Aucune action, option sur actions ou autres droits n'ont été accordés aux ou exercés par les membres du Management Exécutif ou ne sont expirés en 2013.

7.6.8.. Dispositions contractuelles relatives à l'Indemnité de départ convenue avec des membres du Management Exécutif.

Le membre suivant du Management Exécutif bénéficie de clauses contractuelles particulières en cas de départ:

- Monsieur Stefan De Clercq: application de la grille Claeys majorée de trois mois; cette clause contractuelle date d'avant le 3 mai 2010.

Les autres membres du Management Exécutif ne bénéficient pas de clauses particulières en cas de départ.

7.6.9. Justification et décision du Conseil d'Administration en matière d'indemnité de départ.

Il n'y a pas eu d'indemnité de départ payée à un membre du Comité Exécutif au cours de l'exercice 2013.

12 Il s'agit du montant pro mérité pour 2013. Ce montant est payé en 2014. Les composants de la rémunération variable et les critères d'attribution sont décrits aux points 7.6.3. et 7.6.4. ci-dessus.

13 Il s'agit du montant effectivement payé en 2013 au titre du plan LTI 2011-2013.

14 Note corrective: le montant équivalent pour 2012 est de 34.656 euros.

8. Application de l'article 523 du Code des Sociétés

Le Conseil d'Administration a mis en application l'art 523 du Code des Sociétés. Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27/03/2014 se trouve en annexe du présent rapport de gestion.

* *
*

Le Conseil d'Administration tient à remercier tous les collaborateurs pour les efforts fournis au cours de cette année 2013.

Le 27 mars 2014

Le Conseil d'Administration



Application de l'article 523 du Code des Sociétés

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de Spadel S.A. du 27 mars 2014

Étaient présents :

BVBA THIJS JOHNNY, Président du Conseil, représentée par Monsieur Johnny THIJS.
Monsieur Marc du BOIS, Administrateur délégué,
Baron Jean VANDEMOORTELE, Administrateur,
S.A. COFIMATRA, Administrateur, représentée par Monsieur Roland VAXELAIRE,
S.A. FINANCES & INDUSTRIES, Administrateur, représentée par Monsieur Axel MILLER,
BVBA M.O.S.T., Administrateur, représentée par Monsieur Frank MEYSMAN,

Assistaient à la réunion:

Monsieur Didier DE SORGHÉ, Directeur Financier
Monsieur Henri-Noël PAUWELS, Secrétaire Général
[.....]

* * *

[.....]

3. Rapport du Comité de Nomination et Rémunération

Le Président fait rapport sur la réunion du Comité de Nomination et Rémunération du 21 janvier 2014.

(.....)

- rémunération du Président du Comité Exécutif

Avant que le Conseil d'Administration n'entame l'examen de ce point, Monsieur Marc du Bois fait part de ce qu'il estime avoir un intérêt direct à la décision du Conseil au sens de l'article 523 du Code des Sociétés. Il ne participera dès lors pas à la délibération et à la décision pour ce qui concerne sa rémunération.

En ce qui concerne la rémunération de Monsieur Marc du Bois, le Conseil, à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Marc du Bois qui ne participe pas aux délibérations et à la décision, marque son accord avec la proposition d'indexer la rémunération annuelle fixe de Monsieur Marc du Bois avec un montant de 3.588 euros. Ce montant correspond à l'indexation légale convenue dans la Commission Paritaire 220, et porte la rémunération de 345.000 euros à 348.588 euros.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration expose que Monsieur Marc du Bois a décidé de renoncer, pour ce qui le concerne, à l'admissibilité du plan LTI à partir du plan 2011-2103.

Le Conseil d'Administration en prend acte. Par ailleurs le Conseil constate que, suite à cette décision de Marc du Bois, la partie variable de sa rémunération, est limitée à un Bonus Annuel basé sur des critères de prestation prédéterminés et mesurables sur un an, ce qui constitue une dérogation à l'article

47

520 ter, alinéa 2 du Code des Sociétés. Les statuts de la Société autorisant une dérogation aux dispositions du dit article 520 ter alinéa 2 (combiné le cas échéant avec l'article 525 alinéa 4 du Code des Sociétés) pour toute personne entrant dans le champ d'application de ces dispositions, le Conseil d'Administration valide ce point.

[.....]

A handwritten mark in green ink, resembling a stylized '7' or a similar symbol, located in the bottom left corner of the page.

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0405.844.436	P.	U.	D.	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION: **S P A D E L**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Rue Colonel Bourg**

N°: **103**

Code postal: **1030**

Commune: **Bruxelles 3**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Bruxelles**

Adresse Internet *: **www.spadel.com**

Numéro d'entreprise

0405.844.436

DATE **21/06/2012** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

12/06/2014

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2013

au

31/12/2013

Exercice précédent du

01/01/2012

au

31/12/2012

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~ ** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

COFIMATRA SA 0440.040.597

Square Vergote 19 , 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 10/06/2010- 09/06/2016

Représenté par

Vaxelaire Roland

Clos des Salanganes 17 , 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Marc du BOIS

Rue de Tombeek 5 , 1331 Rosières, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 11/06/2009- 11/06/2015

Jean Baron VANDEMOORTELE

Kasteeldreef 19 , 9831 Deurle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 12/06/2008- 12/06/2014

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées:

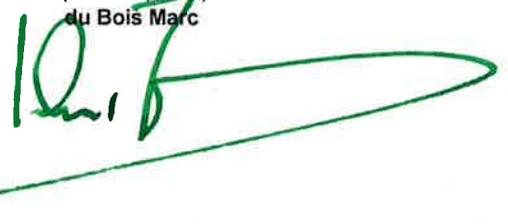
37

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 5.1, 5.2.1, 5.2.3, 5.2.4, 5.3.4, 5.3.5, 5.3.6, 5.4.2, 5.5.2, 5.8, 5.16, 8, 9

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)
du Bois Marc



* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

Finances & Industries SA 0430.083.449

Avenue des Chalets 41 , 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 15/06/2012- 14/06/2018

Représenté par

Miller Axel

Avenue Molière 313 , 1180 Bruxelles 18, Belgique

M.O.S.T. SPRL 0871.856.685

Drielandenbaan 66 , 1785 Merchtem, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 10/06/2010- 09/06/2016

Représenté par

Meysman Frank

Drielandenbaan 66 , 1785 Merchtem, Belgique

Thijs Johnny SPRL 0470.622.224

Klein Overlaer 75 , 3320 Hoegaarden, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 10/06/2010- 09/06/2016

Représenté par

Thijs Johnny

Klein Overlaer 75 , 3320 Hoegaarden, Belgique

Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCCRL 0446.334.711

De Kleetlaan 2 , 1831 Diegem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00160

Mandat : 10/06/2013- 09/06/2016

Représenté par

Van Hoof Eric

Rue Van Meyel 28 , 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Belgique

Numéro de membre : A02075

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~/ n'ont* pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

4

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	<u>40.578.204</u>	<u>40.073.073</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	2.471.865	2.725.371
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	1.492.001	1.733.364
Terrains et constructions		22	1.068.336	1.243.859
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	423.665	489.505
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/ 5.5.1	28	36.614.338	35.614.338
Entreprises liées	5.14	280/1	36.599.871	35.599.871
Participations		280	15.599.871	15.599.871
Créances		281	21.000.000	20.000.000
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	14.467	14.467
Actions et parts		284	13.014	13.014
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.453	1.453
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>108.219.185</u>	<u>101.765.077</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	59.708.262	56.670.193
Créances commerciales		40	21.018.781	19.607.407
Autres créances		41	38.689.481	37.062.786
Placements de trésorerie	5.5.1/ 5.6	50/53	35.502.596	27.967.312
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	35.502.596	27.967.312
Valeurs disponibles		54/58	12.125.913	16.125.743
Comptes de régularisation	5.6	490/1	882.414	1.001.829
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	148.797.389	141.838.150

PASSIF		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES			10/15	105.066.131	96.499.522
Capital		5.7	10	5.000.000	5.000.000
Capital souscrit			100	5.000.000	5.000.000
Capital non appelé			101		
Primes d'émission			11		
Plus-values de réévaluation			12		
Réserves			13	95.280.238	86.780.238
Réserve légale			130	500.000	500.000
Réserves indisponibles			131		
Pour actions propres			1310		
Autres			1311		
Réserves immunisées			132	11.785.138	13.135.138
Réserves disponibles			133	82.995.100	73.145.100
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)		14	4.785.893	4.719.284
Subsides en capital			15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net			19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			16	417.550	388.673
Provisions pour risques et charges			160/5	417.550	388.673
Pensions et obligations similaires			160	417.550	388.673
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162		
Autres risques et charges		5.8	163/5		
Impôts différés			168		
DETTES			17/49	43.313.708	44.949.955
Dettes à plus d'un an		5.9	17		
Dettes financières			170/4		
Emprunts subordonnés			170		
Emprunts obligataires non subordonnés			171		
Dettes de location-financement et assimilées			172		
Etablissements de crédit			173		
Autres emprunts			174		
Dettes commerciales			175		
Fournisseurs			1750		
Effets à payer			1751		
Acomptes reçus sur commandes			176		
Autres dettes			178/9		
Dettes à un an au plus			42/48	43.272.086	44.891.420
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		5.9	42		
Dettes financières			43	73.120	
Etablissements de crédit			430/8		
Autres emprunts			439	73.120	
Dettes commerciales			44	19.930.289	22.094.890
Fournisseurs			440/4	19.930.289	22.094.890
Effets à payer			441		
Acomptes reçus sur commandes			46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		5.9	45	3.135.707	3.337.330
Impôts			450/3	522.249	787.919
Rémunérations et charges sociales			454/9	2.613.458	2.549.411
Autres dettes			47/48	20.132.970	19.459.200
Comptes de régularisation		5.9	492/3	41.622	58.535
TOTAL DU PASSIF			10/49	148.797.389	141.838.150

COMPTES DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	129.366.777	125.043.729
Chiffre d'affaires	5.10	70	129.048.525	124.726.571
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	318.252	317.158
Coût des ventes et des prestations		60/64	119.660.065	119.515.355
Approvisionnements et marchandises		60	72.814.488	71.615.921
Achats		600/8	72.814.488	71.615.921
Stocks: réduction (augmentation)..... (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	36.915.830	37.963.924
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	8.626.946	8.812.107
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.109.730	857.051
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	5.10	631/4	17.220	-20.918
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7	28.877	136.942
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	146.974	150.328
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	9.706.712	5.528.374
Produits financiers		75	6.224.680	6.826.001
Produits des immobilisations financières		750	5.854.223	6.231.253
Produits des actifs circulants		751	365.866	565.731
Autres produits financiers	5.11	752/9	4.591	29.017
Charges financières	5.11	65	507.733	84.086
Charges des dettes		650	32.505	53.226
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	90.000	
Autres charges financières		652/9	385.228	30.860
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	15.423.659	12.270.289

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66	71.797	
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660	71.797	
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels				
Dotations (utilisations)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	15.351.862	12.270.289
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	5.12	67/77	2.634.903	1.680.555
Impôts		670/3	2.643.830	1.691.332
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	8.927	10.777
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	12.716.959	10.589.734
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		750.000
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	12.716.959	9.839.734

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	17.436.243	14.705.578
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	12.716.959	9.839.734
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	4.719.284	4.865.844
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2	8.500.000	6.500.000
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	8.500.000	6.500.000
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	4.785.893	4.719.284
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6	4.150.350	3.486.294
Rémunération du capital	694	4.150.350	3.486.294
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.589.726
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	386.587	
Cessions et désaffectations	8032	177.621	
Transferts d'une rubrique à une autre	8042	(+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	5.798.692	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.864.355
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	640.093	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	177.621	
Transférés d'une rubrique à une autre	8112	(+)/(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	3.326.827	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>2.471.865</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	6.330.380
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	17.077	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	6.347.457	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.086.521
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8271	192.600	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	5.279.121	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>1.068.336</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	17.738
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162		
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	17.738	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	17.738
Mutations de l'exercice			
Actés	8272		
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	17.738	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	<hr/>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.318.794
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	288.924	
Cessions et désaffectations	8173	497.046	
Transferts d'une rubrique à une autre	8183	(+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	2.110.672	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	8243	(+)/(-)	
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.829.289
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	348.834	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	491.116	
Transférés d'une rubrique à une autre	8313	(+)/(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	1.687.007	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	423.665	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	15.599.882
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	15.599.882	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	11
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	11	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>15.599.871</u>	
ENTREPRISES LIEES - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxx	20.000.000
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	6.000.000	
Remboursements	8591	5.000.000	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	<u>21.000.000</u>	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	15.387
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	15.387	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.373
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	2.373	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>13.014</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.453
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>1.453</u>	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
Spa Monopole SA Rue Auguste Laporte 34 4900 Spa Belgique 0420.834.005 nominatives	60199	99,99	0,01	31/12/2012	EUR	25.619.771	5.701.092
Spadel Nederland B.V. S. Etr. Bisonspoor 346 NL3605 Maarssen Pays-Bas 072715424B01 nominatives	1000	100,00	0,00	31/12/2012	EUR	687.671	136.575

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions et parts	51	30.000	600.000
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	30.000	600.000
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52	2.529.982	
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	32.942.614	27.367.312
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687	32.942.614	27.367.312
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

Charges à reporter
Produits acquis

Exercice
641.725
240.689

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	5.000.000
(100)	5.000.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Parts soc. sans désignation de valeur nominale
 Actions nominatives
 Actions au porteur et/ou dématérialisées.....

Codes	Montants	Nombre d'actions
	5.000.000	4.150.350
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	3.773.065
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	377.285

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de CONVERSION

Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION

Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Nombre total d'actions : 4.150.350

FINANCES ET INDUSTRIES S.A. Bruxelles :

Déclaration du 30/08/2010

Société Controlée en droit par : Société de participation financière Guyan (Luxembourg)

Nombres d'actions = 3.770.000 et en % du total = 90,84 %.

Public :

Nombre d'actions = 380.350 et en % du total = 9,16 %.

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubrique 450/3 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	107.249
Dettes fiscales estimées	450	415.000
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	2.613.458

COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer
Produits à reporter

Exercice	
	41.183
	439

RESULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	87	90
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	83,7	88,8
Nombre effectif d'heures prestées	9088	136.516	145.352
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	6.301.209	6.349.901
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	1.822.004	1.903.254
Primes patronales pour assurances extralégales	622	364.313	386.533
Autres frais de personnel	623	139.420	172.419
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	635	28.877	136.942
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
actées	9110		
reprises	9111		
Sur créances commerciales			
actées	9112	28.203	
reprises	9113	10.983	20.918
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	209.737	276.103
Utilisations et reprises	9116	180.860	139.161
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	140.801	127.769
Autres	641/8	6.173	22.559
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,4	0,3
Nombre d'heures effectivement prestées.....	9098	758	594
Frais pour l'entreprise	617	24.875	31.775

RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
RESULTATS FINANCIERS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différence de change et conversion de devises		585	1.014
Divers		4.006	28.003
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	6501		
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	90.000	
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653	2.112	1.461
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différence de change et conversion de devises		1.456	1.184
Divers		21.661	28.216

Exercice

RESULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES REELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHE A TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

Les appointés bénéficient d'une pension de retraite extra-légale. Les cotisations, tant personnelles que patronales, sont versées à une compagnie d'assurances à laquelle la société s'est affiliée pour en assurer le service.

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES			
Immobilisations financières	(280/1)	36.599.871	35.599.871
Participations	(280)	15.599.871	15.599.871
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	21.000.000	20.000.000
Créances sur les entreprises liées	9291	39.185.903	37.019.189
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	39.185.903	37.019.189
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	13.362.246	14.189.245
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	13.362.246	14.189.245
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	5.854.223	6.231.253
Produits des actifs circulants	9431	152.072	220.400
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	32.505	52.017
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)		
Participations	(282)		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIERES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Conditions principales des autres engagements		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	426.246
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	38.950
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	18.200
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	19.350
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	73.000

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*~~

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés*

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Finances et Industries SA

Avenue des Châtelets 41

1180 Uccle, Belgique

0430.083.449

L'entreprise-mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIERES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST LA TETE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	83.600
95071	22.200
95072	
95073	19.350
9509	15.200
95091	
95092	3.700
95093	73.000

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 220

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	72,1	44,2	27,9
Temps partiel	1002	15,4	3,3	12,1
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	83,7	46,4	37,3

Nombre d'heures effectivement prestées

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1011	118.572	73.819	44.753
Temps partiel	1012	17.944	3.725	14.219
Total	1013	136.516	77.544	58.972

Frais de personnel

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1021	7.394.057	4.613.447	2.780.609
Temps partiel	1022	1.232.889	414.442	818.447
Total	1023	8.626.946	5.027.889	3.599.056

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	58.143	24.574	33.569

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	88,8	50,1	38,7
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	145.352	84.323	61.029
Frais de personnel	1023	8.812.107	5.114.460	3.697.647
Montant des avantages accordés en sus du salaire.....	1033	61.358	27.251	34.107

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	75	12	84,1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	75	12	84,1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	45	2	46,4
de niveau primaire	1200	5		5,0
de niveau secondaire	1201	15	1	15,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	4		4,0
de niveau universitaire	1203	21	1	21,6
Femmes	121	30	10	37,7
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	10	3	12,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	2	2	3,4
de niveau universitaire	1213	18	5	21,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	75	12	84,1
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	0,4	
151	758	
152	24.875	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTREES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a
introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits
au registre général du personnel au cours de l'exercice ...

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	5		5,0
210	5		5,0
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été
inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre
général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au
moins à mi-temps, à prêter des services au
profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	7	1	7,6
310	7	1	7,6
311			
312			
313			
340			
341			
342	1		1,0
343	6	1	6,6
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	22	5811	20
Nombre d'heures de formation suivies	5802	439	5812	320
Coût net pour l'entreprise	5803	34.146	5813	27.500
dont coût brut directement lié aux formations	58031	33.569	58131	27.121
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	1.547	58132	1.261
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	970	58133	882
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	39	5831	31
Nombre d'heures de formation suivies	5822	230	5832	255
Coût net pour l'entreprise	5823	17.529	5833	20.193
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

REGLES D'EVALUATION

SPADEL S.A.

Résumé des règles d'évaluation

1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont entièrement pris en charge l'année où ils sont encourus.

2. Immobilisations incorporelles

Les droits de concessions, brevets et licences d'une valeur supérieure à 1.250 euros sont portés à l'actif pour leur valeur d'acquisition hors frais accessoires.

Leur amortissement est calculé linéairement sur base des durées de vie suivantes :

- petits logiciels d'application 3 ans
- logiciels d'application majeurs 5 ans
- autres immobilisations incorporelles :

en fonction de la durée de vie économique de l'actif de 5 à 20 ans

3. Immobilisations corporelles

Enregistrées à leur prix d'acquisition majoré d'éventuels frais accessoires, elles sont amorties sur base des taux suivants :

(1) Constructions.

- immeuble de bureau en propriété : 25 ans dégressifs pour le prix d'acquisition.
- aménagements internes à l'immeuble de bureau : 10 ans dégressifs.

(2) Installations, machine et outillage.

- matériel commercial : 5 ans linéaires.

(3) Mobilier et matériel roulant.

- matériel roulant : 4 ans linéaires
- mobilier de bureau : 8 ans dégressifs
- ordinateurs et équipements réseau : 3 ans linéaires; gros ordinateur central partie hardware : 5 ans linéaires
- installations téléphoniques 5 ans dégressifs.

Les frais accessoires sont amortis avec le principal.

4. Immobilisations financières

Les participations sont enregistrées à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport, hors frais accessoires.

Dans la mesure où les dividendes cumulés déclarés par une filiale dépassent les bénéfices nets cumulés enregistrés par cette même filiale depuis sa date d'acquisition par la société, ces dividendes sont comptabilisés en réduction de la participation concernée. Dans la mesure où ces dividendes cumulés demeurent dans la limite des bénéfices accumulés depuis l'acquisition, ils sont comptabilisés en produits des immobilisations financières. Les réductions de participations enregistrées selon les principes définis ci-dessus sont reprises dans l'état des immobilisations financières sous la rubrique "cessions et retraits."

A la fin de chaque exercice, le Conseil d'Administration effectue une évaluation individuelle par participation et décide si une réduction de valeur ou une reprise de réduction de valeur doit être actée en fonction de la valeur intrinsèque, de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la société concernée.

Les créances et cautionnements en numéraire sont enregistrés à leur valeur nominale en cours d'exercice. Des réductions de valeur sont actées sur les créances douteuses.

5. Créances à un an au plus

Les créances sont enregistrées à l'actif à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

Les réductions de valeur sont prises en charge par les résultats.

6. Placements de Trésorerie

Les placements de trésorerie sont enregistrés et évalués :

- à leur valeur nominale lorsqu'il s'agit d'avoirs auprès d'institutions financières.
- à leur valeur d'acquisition lorsqu'il s'agit de titres.

Des réductions de valeurs sont actées lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale ou d'acquisition.

7. Valeurs disponibles

Sont enregistrées à leur valeur nominale, sauf si elles sont exprimées en devises, qui sont alors converties en euros au cours de change en vigueur le dernier jour de l'exercice.

8. Provisions pour risques et charges

Ces provisions ne peuvent avoir pour objet la correction d'éléments portés à l'actif. Elles couvrent donc une perte ou charge probable, nettement circonscrite.

(1) La provision pour pensions et obligations similaires recouvre les engagements incombant à l'entreprise en matière de pensions et de prépensions. Pour les pensions dans le système "but à atteindre" la provision est calculée selon la méthodologie IFRS.

(2) Tous les risques qui pèsent sur l'entreprise font l'objet de provision revues chaque année, suivant les règles de prudence, de bonne foi

REGLES D'EVALUATION

et de sincérité.

9.Dettes à un an au plus

Les dettes qui résultent de transactions en devises étrangères sont valorisées au cours de change en vigueur le dernier jour de l'exercice.

10.Avoirs, créances et dettes en devises

Les créances et dettes en devises étrangères sont évaluées au cours de fin d'année.

Les écarts de conversion constatés en fin d'exercice sont compensés par devise et ensuite :

- l'excédent du montant des écarts négatifs par rapport au montant des écarts positifs sera pris en charge pour une même devise
- l'excédent du montant des écarts positifs par rapport au montant des écarts négatifs sera pris en produits pour une même devise